

ARRETE N° **0003579** MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB DU **18 AOUT 2017**  
 Portant admission définitive du 1<sup>er</sup> candidat de la liste d'attente au concours de formation des  
 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de quatre-vingts (80) élèves Techniciens de la  
 Météorologie à l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session 2016.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
 Vu le décret n°75/781 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires de la  
 Météorologie ;  
 Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique  
 de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction  
 Publique et de la Réforme Administrative ;  
 Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours  
 Administratifs ;  
 Vu l'arrêté n°006355/MINFOPRA du 02 novembre 2016 portant ouverture d'un concours de  
 formation pour le recrutement de vingt-cinq (25) élèves Ingénieurs des Travaux de la  
 Météorologie et de quatre-vingts (80) élèves Techniciens de la Météorologie à l'Institut  
 Supérieur du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session 2016 ;  
 Vu l'arrêté n°000838/MINFOPRA du 20 mars 2017 portant publication des résultats définitifs  
 au concours de formation des 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de vingt-cinq (25)  
 élèves Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et de quatre-vingts (80) élèves Techniciens  
 de la Météorologie à l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session  
 2016 ;  
 Vu la lettre n°2017/334/UMa/R/DISS du 16 juin 2017 suggérant l'admission définitive d'un  
 candidat de la liste d'attente en lieu et place d'un lauréat au concours de formation pour le  
 recrutement de quatre-vingts (80) élèves Techniciens de la Météorologie à l'Institut  
 Supérieur du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session 2016, constaté démissionnaire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** -Le présent arrêté porte admission définitive du 1<sup>er</sup> candidat de la liste  
 d'attente au concours de formation des 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de  
 quatre-vingts (80) élèves Techniciens de la Météorologie à l'Institut Supérieur du  
 Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session 2016.

**Article 2.** - Monsieur **PAGUEM NDOUNGMO ANDRE STEPHANE**, 1<sup>er</sup> candidat  
 de la liste d'attente est sous réserve des aptitudes et conditions requises pour  
 l'admission dans la Fonction Publique de l'État, **déclaré définitivement admis au  
 concours de formation des 17 et 18 décembre 2016 pour le recrutement de  
 quatre-vingts (80) élèves Techniciens de la Météorologie à l'Institut Supérieur  
 du Sahel (ISS) de l'Université de Maroua, session 2016**, en remplacement de  
 Monsieur **MBONDE MATIKA JOEFFROI ERIC**, lauréat constaté démissionnaire.

**Article 3.-** L'intéressé devra se présenter à l'Institut Supérieur du Sahel, Département de Climatologie, Hydrologie et Pédologie (Kousseri) au plus tard trente (30) jours après la publication du résultat. Passé ce délai, son admission devient automatiquement caduque.

**Article 4.-** Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

**Ampliations :**

- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- MINT
- MINESUP/UMa/ENSPM
- TTES LES DEL. REG. /MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES

Yaoundé, le **18 AOUT 2017**

**Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative**



**ANGOUING Michel Ange**